

« *Mes impôts ont augmenté !* *À qui la faute ?* »

Les mois d'Octobre et de Novembre sont traditionnellement riches en courriers de l'administration fiscale nous informant de différents impôts que nous devons leur verser : la taxe foncière (pour les propriétaires) et la taxe d'habitation (pour les propriétaires et les locataires).

À la lecture des montants concernés, certains s'émeuvent d'une hausse, d'autres constatent avec soulagement une stagnation, voire une baisse de leur contribution.

En ce qui concerne la partie communale de ces taxes (c'est-à-dire la part qui est décidée par la commune, les autres parts étant fixées par l'État et d'autres collectivités), **nous n'avons pas augmenté les taux aussi bien en habitation qu'en foncier, que ce soit en 2014, en 2015 ou en 2016.** Et ce malgré la baisse conséquente des dotations de l'État !

Les abattements sont également restés inchangés.

Un récent article du Progrès a ainsi classé Saint-Germain à la 7ème place (sur 59) des communes ayant la progression de taxe foncière la plus faible de la Métropole de Lyon.

Malgré tout, chaque année les taxes progressent du simple fait de l'augmentation de la valeur locative qui sert de base au calcul. Et nous ne pouvons rien sur ce pourcentage d'augmentation de la valeur locative qui est fixé au niveau national par l'État, dans le cadre du projet de loi de finance.

La valeur locative, qui est déterminée par l'administration fiscale pour chaque logement, peut également être réévaluée en cas de travaux réalisés (agrandissement, piscine ...).

Enfin, un autre paramètre entre en compte s'agissant de la taxe d'habitation : il s'agit des revenus et du nombre de parts du foyer qui peuvent avoir évolué depuis l'année dernière.

Une erreur est néanmoins toujours possible dans les calculs et dans ce cas, c'est au service des impôts des particuliers de Lyon Nord, à Caluire, qu'il faut s'adresser (leurs coordonnées figurent sur votre courrier).

La Municipalité